Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB134/44**
Cent trente-quatrième session **24 janvier 2014**
Point 11.6 de l'ordre du jour

Rapports des comités du Conseil exécutif

Rapport du Comité permanent des Organisations non gouvernementales

1. Conformément aux Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales,[1] le Comité permanent des Organisations non gouvernementales[2] s'est réuni le 21 janvier 2014. Le Conseil est invité à étudier les projets de résolution et de décision proposés ci-dessous aux paragraphes 27 et 28.

I. DEMANDES D'ADMISSION À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS (documents à distribution restreinte EB134/NGO/1-8)[3]

2. Le Comité a examiné les demandes d'admission à des relations officielles soumises par les organisations suivantes : Fondation La Santé sur Internet, International Council for Commonality in Blood Banking Automation, Inc., IntraHealth International, Inc., Fondation Medicines Patent Pool, Initiative sur les médicaments pour les maladies négligées, American Society for Reproductive Medicine, International Psycho-Oncology Society [Société internationale de psycho-oncologie] et Réseau international des Groupes d'action pour l'alimentation infantile.[4] Le Comité a examiné les qualités de chaque candidature afin de déterminer si, de son point de vue, les organisations non gouvernementales réunissaient les conditions d'admission à des relations officielles telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 3 des Principes susmentionnés.

3. Le Secrétariat a fourni un complément d'information pour chaque candidature. Dans certains cas, des éclaircissements ou des assurances supplémentaires ont été demandés. En ce qui concerne la candidature de la Fondation La Santé sur Internet, le Comité a demandé si d'autres organisations non gouvernementales travaillaient dans le même domaine. Il lui a été expliqué qu'il existait des organisations non gouvernementales du même type au niveau national mais que la Fondation était la seule organisation non gouvernementale à travailler au niveau mondial et pour fournir des informations médicales de qualité.

---

[1] *Documents fondamentaux*, 47e éd., Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2009.

[2] Membres : Dr W. Ammar (Liban) (Président), Dr R. Nchabi Kamwi (Namibie), Dr Noor Hisham Abdullah (Malaisie), Dr Pe Thet Khin (Myanmar), et Dr Z. Valverde (Panama).

[3] Transmises aux membres du Conseil exécutif sous couvert d'une lettre datée du 20 décembre 2013 et portant la cote L/13.20.

[4] Documents à distribution restreinte EB134/NGO/1, EB134/NGO/2, EB134/NGO/3, EB134/NGO/4, EB134/NGO/5, EB134/NGO/6, EB134/NGO/7 et EB134/NGO/8, respectivement.

4. Concernant la candidature de la Fondation Medicines Patent Pool, et en réponse à une question sur ses sources de financement, le Comité a reçu l'assurance que le financement initial venait principalement de la Facilité internationale pour l'achat de médicaments (UNITAID), qui l'avait créée.

5. À l'examen de la demande de l'Initiative sur les médicaments pour les maladies négligées, le membre du Comité représentant la Malaisie a informé le Comité qu'il était membre de son Conseil d'administration et que l'examen de cette demande présentait donc pour lui un conflit d'intérêts. Il s'est donc retiré de la réunion pour la durée de l'examen de cette demande.

6. Concernant la demande de l'American Society for Reproductive Medicine, il a été expliqué au Comité que si le nombre de pays africains membres n'était pas très élevé, c'est que l'on accorde une attention moindre en Afrique au problème de l'infécondité. Toutefois, la Société fait des efforts particuliers de sensibilisation en Afrique.

7. Lors de l'examen de la demande de l'International Psycho-Oncology Society [Société internationale de psycho-oncologie], le Comité a reçu l'assurance que la Société était notamment spécialisée en oncologie pédiatrique et prévoyait des activités supplémentaires pour apporter un soutien aux parents d'enfants cancéreux.

8. Concernant la demande du Réseau international des Groupes d'action pour l'alimentation infantile, le Comité a reçu l'assurance que le Réseau ne présentait pas de conflit d'intérêts vis-à-vis du secteur privé, notamment les fabricants de substituts du lait maternel, et que son atout était la diffusion des politiques de l'OMS en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

9. Sur la base des informations fournies, le Comité a conclu que la Fondation La Santé sur Internet, l'International Council for Commonality in Blood Banking Automation, Inc., IntraHealth International, Inc., la Fondation Medicines Patent Pool, l'Initiative sur les médicaments pour les maladies négligées, l'American Society for Reproductive Medicine, l'International Psycho-Oncology Society [Société internationale de psycho-oncologie] et le Réseau international des Groupes d'action pour l'alimentation infantile remplissaient les critères d'admission à des relations officielles et a recommandé de les admettre à des relations officielles avec l'OMS.

II. EXAMEN D'UNE DEMANDE D'ADMISSION À DES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS) (documents EB134/NGO/9 et EB134/NGO/9 Add.1)

10. Le Comité a examiné la demande d'admission à des relations officielles de l'Alliance mondiale pour l'Amélioration de la Nutrition, qui avait été reportée par le Conseil exécutif à sa cent trente-deuxième session pour examen à sa cent trente-quatrième session, avec les renseignements supplémentaires qu'il avait demandés concernant la nature et l'étendue des liens entre l'Alliance mondiale et l'industrie alimentaire mondiale, et la position de l'Alliance mondiale concernant le soutien et la défense des politiques de l'OMS en matière de nutrition, y compris l'alimentation du nourrisson et la commercialisation des aliments de complément.

11. Concernant les liens entre l'Alliance mondiale et le secteur privé, il a été expliqué que 99 % du financement de l'Alliance provenait de donateurs publics, d'organisations à but non lucratif et de fondations. L'Alliance mondiale n'accepte pas de financement de base ou sans restriction du secteur privé. Le 1 % restant, qui provient principalement du secteur privé, est utilisé pour mettre à profit l'expertise technique des entreprises et effectuer des recherches. Concernant le secteur privé, l'Alliance est principalement en lien avec des entreprises nationales et locales pour leur permettre de

fournir des aliments plus nourrissants et d'un coût plus abordable, dans le cadre des alliances nationales dirigées par l'État pour l'enrichissement des aliments. De plus, des sièges au Conseil d'administration ne sont plus réservés à des groupes, aussi aucun siège n'est-il réservé au secteur privé.

12. Il a été mis fin, en décembre 2013, au volet Business Alliance de l'Alliance mondiale, dont le but était d'encourager les multinationales à élaborer de meilleures politiques nutritionnelles et de les associer aux discussions sur la nutrition et l'alimentation. Le fait que cette clôture n'ait eu lieu que très récemment a été jugé préoccupant. Les activités de cette Business Alliance ont été remplacées par le Business Network du Mouvement Scaling Up Nutrition coprésidé par l'Alliance mondiale et le PAM, qui visent à faire participer le secteur privé à l'amélioration à long terme de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

13. En ce qui concerne le soutien et la défense par l'Alliance mondiale des politiques de l'OMS sur la nutrition, y compris en matière d'alimentation du nourrisson et de commercialisation des aliments de complément, il a été précisé que l'Alliance souscrivait aux politiques de l'OMS en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et soutenait la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions ultérieures de l'Assemblée de la Santé sur ce sujet.

14. Sur la base des informations fournies par le Secrétariat et des réponses du Secrétariat à ses diverses questions, le Comité ne voit pas de raison de s'opposer à l'admission de l'Alliance mondiale à des relations officielles avec l'OMS, notamment après avoir reçu confirmation de la clôture de la Business Alliance. Toutefois, le Comité a décidé de renvoyer au Conseil la question jugée préoccupante de la clôture très récente de cette Business Alliance.

III. EXAMEN DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS (documents à distribution restreinte EB134/NGO/WP/1)

15. Le Comité a examiné les rapports concernant les relations avec les 73 organisations non gouvernementales dont la liste est annexée au présent document. Les rapports contiennent à la fois les renseignements communiqués par les organisations et les évaluations du Secrétariat. Une évaluation prend en compte le fait que, conformément au paragraphe 4.5 des Principes, « Un plan de collaboration établi en fonction d'objectifs arrêtés d'un commun accord et définissant des activités (…) constituera la base des relations officielles (…) ».

16. Le Comité a examiné les rapports concernant la collaboration instaurée entre l'OMS et 57 organisations non gouvernementales pendant la période 2011-2013 et a recommandé au Conseil exécutif de féliciter ces organisations non gouvernementales pour la contribution qu'elles continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et de maintenir les relations officielles de ces organisations avec l'OMS. Le nom de ces organisations est suivi d'un astérisque dans l'annexe jointe.

17. Le Comité a procédé à l'examen des rapports individuels concernant des organisations non gouvernementales avec lesquelles les relations ont évolué au cours de la période considérée.

18. Le Comité a ensuite examiné les rapports concernant l'Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé, le Comité inter-africain sur les Pratiques traditionnelles ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants, et l'Association mondiale de Psychiatrie. Pour une série de

raisons, exposées dans le document à distribution restreinte EB134/NGO/WP/1, la collaboration avec ces organisations en 2011-2013 a apparemment été interrompue. Dans tous les cas, on s'attend à ce que la collaboration reposant sur des plans triennaux mutuellement convenus puisse reprendre. Le Comité s'en est félicité et a décidé, pour encourager le succès des discussions concernant les plans de collaboration, de recommander le report de l'examen des relations avec ces organisations non gouvernementales à la cent trente-sixième session du Conseil exécutif, à laquelle des rapports devront être présentés au Conseil soit sur les plans de collaboration convenus, soit sur l'état des relations.

19. Le Comité a noté que le Collegium Internationale Neuro-Psychopharmacologicum, ne participait plus à des activités communes ou ne collaborait plus avec l'OMS. S'agissant des relations officielles avec le Conseil de l'Industrie pour le Développement, le Comité a noté que le Conseil avait été dissous fin 2013 et qu'il n'avait donc pas soumis de plans de collaboration. Le Comité a examiné les rapports et a recommandé de mettre un terme aux relations officielles avec le Collegium Internationale Neuro-Psychopharmacologicum et le Conseil de l'Industrie pour le Développement.

20. Le rapport concernant les relations avec la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques a été examiné. Cette organisation n'a pas fait état de progrès suffisants dans la mise en œuvre du plan de collaboration. L'OMS n'avait pas obtenu les résultats escomptés pendant la période de collaboration. En conséquence, le Comité est convenu de recommander qu'il soit mis fin aux relations officielles avec la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques.

21. Le Comité a ensuite examiné le suivi de la décision EB132(9), en vertu de laquelle, notamment, l'examen des relations avec le Global Health Council, Inc., le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement, le Global Forum for Health Research, CMC – L'Action des Églises pour la Santé, le Comité international catholique des Infirmières et Assistantes médico-sociales, la Fédération internationale d'Ingénierie hospitalière, l'Association des Pharmaciens du Commonwealth, l'Organisation internationale des Parlementaires Médecins, la Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française et l'OXFAM avait été reporté dans l'attente d'un accord sur des plans de collaboration ou d'un rapport concernant l'état des relations.

22. En ce qui concerne le Global Health Council, Inc., le Comité international catholique des Infirmières et Assistantes médico-sociales, la Fédération internationale d'Ingénierie hospitalière, l'Association des Pharmaciens du Commonwealth et l'OXFAM, le Comité a examiné les rapports et a constaté avec satisfaction que les plans de collaboration convenus avaient été établis. Le Comité a décidé de recommander au Conseil exécutif de maintenir les relations officielles de ces organisations non gouvernementales avec l'OMS.

23. Le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement et le Global Forum for Health Research avaient fusionné leurs activités tout en conservant leurs organes directeurs respectifs. Cette situation avait créé une incertitude quant aux fonctions exercées par chaque organisation, notamment en ce qui concerne leurs relations avec l'OMS. En vue de préciser l'état des relations de chaque organisation avec l'OMS, le Conseil exécutif, à sa cent trente-deuxième session, avait décidé de reporter l'examen de ces relations jusqu'à sa cent trente-quatrième session et avait demandé à l'organe directeur de chaque organisation de préciser quels étaient ses souhaits s'agissant des relations officielles. Le Comité a appris avec satisfaction que les actifs des deux organisations avaient été fusionnés, en plus des activités, et que les deux organisations n'en formeraient désormais qu'une : le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement. Le Global Forum for Health Research n'existait donc plus en tant qu'organisation indépendante. Le Comité a également noté qu'un plan de collaboration convenu avait été établi. Sur la base de ces informations, le Comité recommande de maintenir les relations officielles avec le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement et de mettre un terme aux relations officielles avec le Global Forum for Health Research.

24. Le rapport concernant les relations avec la CMC – L'Action des Églises pour la Santé a été examiné. À sa cent trente-deuxième session,[1] le Conseil exécutif avait demandé qu'un rapport soit présenté sur l'état des relations avec l'OMS et, en particulier, les dispositions constitutionnelles de l'organisation. En réponse, le Comité a conclu que la CMC – L'Action des Églises pour la Santé devait encore fournir des précisions concernant son ou ses documents constitutionnels. Le Conseil œcuménique des Églises avait indiqué au Secrétariat qu'une restructuration de l'organisation était en cours et concernait également le statut de la CMC – L'Action des Églises pour la Santé au sein de l'organisation. Le Comité a recommandé de prendre note du rapport, de reporter une deuxième fois l'examen des relations avec la CMC – L'Action des Églises pour la Santé afin de laisser le temps à l'organisation d'achever sa réorganisation, et de demander qu'un plan convenu de collaboration avec l'OMS et, en particulier, sur les dispositions constitutionnelles de l'organisation soit soumis au Conseil à sa cent trente-sixième session pour examen.

25. En ce qui concerne les efforts en vue de parvenir à un accord sur un plan de collaboration avec l'Organisation internationale des Parlementaires Médecins et la Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française, le Comité a noté que l'OMS avait demandé en 2013 à ces deux organisations d'élaborer un plan de collaboration. Aucune des deux organisations n'avait répondu et la collaboration semblait avoir cessé. Le Comité recommande de mettre un terme aux relations officielles avec l'Organisation internationale des Parlementaires Médecins et la Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française.

26. Le Comité attend avec intérêt la mise en œuvre du cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, notamment pour ce qui est de l'accès public aux documents soumis au Comité permanent des Organisations non gouvernementales du Conseil exécutif, qui permettrait d'améliorer la transparence et de dénoncer les abus et faciliterait les travaux du Comité permanent à l'avenir.

IV. PROJETS DE RÉSOLUTION ET DE DÉCISION

27. **Projet de résolution**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales,[2]

1. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les organisations non gouvernementales suivantes : la Fondation La Santé sur Internet, l'International Council for Commonality in Blood Banking Automation, Inc., IntraHealth International, Inc., la Fondation Medicines Patent Pool, l'Initiative sur les médicaments pour les maladies négligées, l'American Society for Reproductive Medicine, l'International Psycho-Oncology Society [Société internationale de psycho-oncologie] et le Réseau international des Groupes d'action pour l'alimentation infantile ;

2. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS l'Alliance mondiale pour l'Amélioration de la Nutrition suite à l'examen satisfaisant des informations concernant la nature et la portée des liens de l'Alliance avec l'industrie alimentaire mondiale, et vu la position de l'Alliance

[1] Voir la décision EB132(9).

[2] Voir le document EB134/44.

concernant le soutien et la défense des politiques de l'OMS en matière de nutrition, y compris l'alimentation du nourrisson et la commercialisation des aliments de complément ;

3. DÉCIDE de mettre fin aux relations officielles avec le Collegium Internationale Neuro-Psychopharmacologicum, le Conseil de l'Industrie pour le Développement, la Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques, le Global Forum for Health Research, l'Organisation internationale des Parlementaires Médecins et la Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française.

28. **Projet de décision sur l'examen des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS**

Le Conseil exécutif, ayant examiné et noté le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales[1] concernant l'examen d'un tiers de la liste des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS, et donnant suite à la décision EB132(9), a décidé de ce qui suit.

Prenant note avec satisfaction de leur collaboration avec l'OMS et se félicitant de leur intérêt soutenu pour l'action de l'OMS, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles avec les organisations non gouvernementales dont le nom est suivi d'un astérisque dans l'annexe du rapport.

Prenant note du rapport, le Conseil a décidé de reporter l'examen des relations avec l'Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé, le Comité inter-africain sur les Pratiques traditionnelles ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants et l'Association mondiale de Psychiatrie à sa cent trente-sixième session, au cours de laquelle des rapports, soit sur les plans de collaboration convenus, soit sur l'état des relations, seraient examinés.

Prenant note du rapport, le Conseil a décidé de reporter pour la deuxième fois l'examen des relations avec la CMC – L'Action des Églises pour la Santé à sa cent trente-sixième session et de demander des précisions complémentaires sur les dispositions constitutionnelles de l'organisation et sur le plan de collaboration convenu avec l'OMS.

Prenant note du rapport, du fait que le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement et le Global Forum for Health Research avaient fusionné et fonctionnaient maintenant comme une seule et même organisation dénommée Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement, et du fait que des plans de collaboration avaient été convenus, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles de l'OMS avec le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement.

Notant que des plans de collaboration avaient été convenus, le Conseil a décidé de maintenir les relations officielles de l'OMS avec le Global Health Council, Inc., le Comité international catholique des Infirmières et Assistantes médico-sociales, la Fédération internationale d'Ingénierie hospitalière, l'Association des Pharmaciens du Commonwealth et l'OXFAM.

[1] Voir le document EB134/44.

ANNEXE

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS AYANT FAIT L'OBJET DE L'EXAMEN DU CONSEIL ÉXÉCUTIF À SA CENT TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Alliance internationale des Femmes : Égalité des Droits – Égalité des Responsabilités*
Alzheimer's Disease International*
Association des Pharmaciens du Commonwealth
Association européenne des Médicaments génériques*
Association internationale d'Ergonomie*
Association internationale d'Hydatidologie*
Association internationale d'Hygiène du Travail*
Association internationale de Pédiatrie*
Association internationale de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Professions affiliées*
Association internationale des Consultants en Lactation*
Association internationale des Femmes Médecins*
Association internationale des Médecins pour la Prévention de la Guerre nucléaire*
Association internationale pour la Prévention du Suicide*
Association italienne des Amis de Raoul Follereau*
Association mondiale de Psychiatrie*
Association mondiale pour la Réadaptation psychosociale*
Association mondiale pour la Santé sexuelle*
Bureau international de l'Épilepsie*
Centre international pour le Commerce et le Développement durable*
CMC – L'Action des Églises pour la Santé
Collegium Internationale Neuro-Psychopharmacologicum
Comité inter-africain sur les Pratiques traditionnelles ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants
Comité international catholique des Infirmières et Assistantes médico-sociales
Comité international pour la Surveillance des Techniques de Procréation assistée*
Commission internationale de la Santé au Travail*
Confédération internationale des Sages-Femmes*
Confédération mondiale de Physiothérapie*
Conférence internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression française
Conseil de l'Industrie pour le Développement
Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement
Conseil international pour la Lutte contre les Troubles dus à une Carence en Iode*
Corporate Accountability International*
Family Health International*
Fédération Handicap International*
Fédération internationale d'Ingénierie hospitalière
Fédération internationale de Gynécologie et d'Obstétrique*
Fédération internationale de la Sclérose en Plaques*
Fédération internationale des Femmes de Carrières libérales et commerciales (BPW International)*
Fédération internationale des Industries des Aliments diététiques
Fédération internationale du Vieillissement*
Fédération internationale pour la Planification familiale*
Fédération mondiale de Neurologie*
Fédération mondiale des Ergothérapeutes*

Fédération mondiale des Sociétés de Neurochirurgie*
Fédération mondiale des Sourds*
Fédération mondiale pour la Santé mentale*
Global Forum for Health Research
Global Health Council, Inc.
Global Initiative on Psychiatry*
HelpAge International*
Inclusion International*
International Association for the Scientific Study of Intellectual Disabilities*
International Insulin Foundation*
International Network of Women Against Tobacco*
International Society of Physical Medicine and Rehabilitation*
International Spinal Cord Society*
International Women's Health Coalition, Inc.*
Lifting The Burden*
Ligue internationale contre l'Épilepsie*
MSF International*
Organisation internationale des Parlementaires Médecins
OXFAM
Rehabilitation International*
Société internationale d'Andrologie*
Société internationale de Prothèses et d'Orthèses*
Société internationale pour la Recherche biomédicale sur l'Alcoolisme*
Stichting Health Action International*
The International Association for the Study of Obesity*
The International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect*
The Population Council, Inc.*
Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé
Union internationale de Psychologie scientifique*
Union internationale des Sciences de la Nutrition*

= = =

* Compte tenu des rapports de collaboration pour la période considérée 2011-2013, le Comité permanent des Organisations non gouvernementales a recommandé le maintien des relations officielles avec les organisations non gouvernementales dont le nom est suivi d'un astérisque. Les autres organisations non gouvernementales font l'objet de décisions particulières ou d'une résolution.